

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 24/09/2024 - 6901 - 2011 B 00686 - 533 937 553 - 2B PROMOTION

Société 2B PROMOTION

RN 555  
QUARTIER MAUFACHE  
83920 LA MOTTE

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

24 SEP. 2024

83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le N°

2024/6901

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
13 SEP. 2024  
83300 DRAGUIGNAN  
Déposé sous le N°

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	1 250		1 250		1 250		
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	200		200	200				
Créances rattachées à des participations	99 800		99 800	18 605	81 195	436.41		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	101 250		101 250	18 805	82 445	438.42		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens	1 631 445		1 631 445	1 003 183	628 262	62.63	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	392 151		392 151		392 151		
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 823		2 823	2 823			
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	11 795		11 795		11 795		
	Autres créances	17 146		17 146	24 458	7 313	29.90	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	125 004		125 004	58 378	66 626	114.13		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	2 180 364		2 180 364	1 088 842	1 091 522	100.25		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	2 281 614		2 281 614	1 107 647	1 173 967	105.99		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	152 015		148 125		3 890	2.63
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	651		3 890		3 239	83.25
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	157 666		157 015		651	0.41	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	729 750		273 705		456 045	166.62
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 050 019		495 640		554 379	111.85	
Dettes fiscales et sociales	1 966		259		1 707	659.74	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	342 212		181 028		161 185	89.04	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	2 123 947		950 632		1 173 315	123.42
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 281 614		1 107 647		1 173 967	105.99
		2 123 947		950 632			

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	325 000		325 000	393 250		68 250	17.36
Production vendue de services	9 829		9 829			9 829	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	334 829		334 829	393 250		58 421	14.86
Production stockée			942 970	1 202 207		259 237	21.56
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			1 277 799	1 595 457		317 659	19.91
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			392 151			392 151	
Variation de stock (marchandises)			392 151			392 151	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			949 907	1 202 207		252 300	20.99
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			314 708	376 963		62 255	16.51
Autres achats et charges externes *			11 210	1 692		9 519	562.71
Impôts, taxes et versements assimilés			682	1 233		551	44.69
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			537	2 300		1 763	76.65
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			1 277 045	1 584 396		307 351	19.40
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			754	11 062		10 307	93.18
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		12			12	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		12			12	
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				6 484	6 484	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>				6 484	6 484	100.00
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		12		6 484	6 497	100.19
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		766		4 577	3 811	83.26
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		115		687	572	83.26
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		1 277 811		1 595 457	317 646	19.91
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		1 277 160		1 591 567	314 407	19.75
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		651		3 890	3 239	83.25

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

# 2B PROMOTION

SARL au capital de 5 000 euros  
Siège social : Quartier Maufache RN 555  
83920 LA MOTTE

\* \* \* \*

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

LETTRE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

24 SEP. 2024

83920 DRAGUIGNAN  
N° de la N°

2024/6301

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept juin à neuf heures, les associés de la société à responsabilité limitée « 2B PROMOTION » au capital de 5 000 euros divisé en 200 parts sociales de 25 euros chacune, dont le siège social est à LA MOTTE 83920, Quartier Maufache, RN555, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, conformément aux dispositions légales.

Sont présents :

- Monsieur Romain BOETTI, possédant	100 parts
- BLUE PASSION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros Représentée par Monsieur Christian BOETTI, gérant, possédant	100 parts
	-----
	<u>200 parts</u>

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Romain BOETTI, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité du capital social. En conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

RL  
A3

## ORDRE DU JOUR

---

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- 1/ *Régularité de la convocation et mise à disposition des documents selon les délais légaux ;*
- 2/ *Examen et approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice écoulé ;*
- 3/ *Quitus à donner à la gérance ;*
- 4/ *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- 5/ *Décision concernant la rémunération de la gérance ;*
- 6/ *Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce ;*
- 7/ *Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, commente les comptes clos le 31 décembre 2023 et ouvre la discussion. Il répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

### RESOLUTIONS MISES AUX VOIX

---

#### **Première résolution**

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts, concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à la disposition des associés, pendant les quinze jours francs, qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Lesdits comptes font apparaître un bénéfice comptable de 651 euros (six cent cinquante et un euros).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*Pde  
B*

### **Troisième résolution**

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve à la gérance en ce qui concerne l'exécution de son mandat et l'accomplissement de sa mission pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Quatrième résolution**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir un bénéfice comptable de 651 euros (six cent cinquante et un euros) au poste de report à nouveau.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Cinquième résolution**

La collectivité des associés constate qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance au titre de l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Sixième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant le détail des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce, déclare l'approuver purement et simplement.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que chaque convention a fait l'objet d'un vote auquel n'ont pas pris part le ou les associés intéressés, conformément à la loi.*

### **Septième résolution**

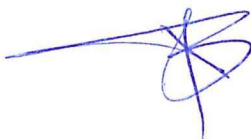
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération aux fins d'accomplir toutes les formalités requises par ce qui précède.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents et le gérant es qualités.

Monsieur BOETTI Christian



Monsieur BOETTI Romain



## **2B PROMOTION**

SARL au capital de 5 000 euros  
Siège social : Quartier Maufache RN 555  
83920 LA MOTTE

\* \* \* \*

R.C.S. DRAGUIGNAN : B 533 937 553

---

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

#### ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice sous revue a eu une durée de 12 mois, du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice il a été réalisé de chiffre d'affaires de 334 829 euros. Une variation positive des stocks de produits finis à hauteur de 942 970 euros a été constatée en production stockée, et un transfert de charge pour 0 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 1 277 799 euros.

Les charges d'exploitation ont atteint un montant de 1 277 045 euros, faisant apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 754 euros. Compte tenu de la structure de notre activité, les postes de charges les plus importants sont représentés par les achats de matières premières et autres approvisionnements pour 949 907 euros, une variation de stock pour 314 708 euros, ainsi que les autres achats et charges externes pour 11 210 euros.

Après déduction du résultat financier négatif de 0 euros, des produits exceptionnels de 0 euros, des produits financiers de 12 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 115 euros, le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 651 euros.

Nous ne voyons plus d'éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

## EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le projet immobilier situé à Trans en Provence arrivant à son terme sur le deuxième trimestre 2024, nous pourrions continuer sur des nouveaux projets prévus sur la commune de Trans en Provence.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons ci-joints les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir :

- a) Bilan actif ;
- b) Bilan passif ;
- c) Compte de résultat.

## AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir un bénéfice comptable de 651 euros (six cent cinquante et un euros), que nous vous proposons d'affecter au poste de report à nouveau.

## ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Sans objet

## ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Sans objet

## RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Sans objet

## DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce.

La Motte, le 7 Juin 2024  
La gérance

